# Réglement



# Aide à l'achat d'un panneau photovoltaïque à installer soi-même

### **NATURE DE L'AIDE**

Afin d'accompagner les habitants du territoire, Cœur de Flandre agglo met en place une aide financière pour l'achat de panneaux solaires photovoltaïques à installer soi-même. Ces panneaux sont destinés à produire de l'électricité pour l'autoconsommation d'un logement.

### RÉFÉRENCE

Délibération n°2025053 du 20 mai 2025 du Conseil Communautaire approuvant l'aide à l'achat de panneaux photovoltaïques prêt à brancher.

## **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Les conditions d'éligibilité à remplir par les bénéficiaires pour attribution de l'aide financière sont les suivantes :

- Être habitant du territoire de Cœur de Flandre agglo (propriétaire ou locataire);
- Équiper sa **résidence principale** :
- Ne pas être déjà équipé d'une installation solaire ;
- Si l'installation comporte plusieurs panneaux, elle ne doit pas excéder 3kWc;
- Les panneaux achetés doivent bénéficier d'une garantie minimale de 20 ans pour le panneau et 20 ans pour l'onduleur qui l'équipe;
- Pour les locataires, Cœur de Flandre agglo subventionnera uniquement les installations qui ne nécessitent pas de fixation sur les murs (le logement doit être équipé d'une prise de courant extérieure étanche respectant la règlementation en vigueur):
- Si le logement est situé en zone protégée ou faisant l'objet de dispositions particulières (ex : secteur ABF...), une déclaration préalable doit être déposée au service urbanisme
- Pour les propriétaires, si l'installation du ou des panneaux est à une hauteur supérieure à 1,80m, une déclaration préalable doit être déposée au service urbanisme ;
- Cœur de Flandre agglo subventionnera uniquement le panneau non installé en front de rue ;
- Respecter la charte des bonnes pratiques de Cœur de Flandre agglo;
- Déclarer son installation à Enedis en remplissant la Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACSI).

#### **MONTANT DE L'AIDE:**

- Cœur de Flandre agglo propose d'accompagner les foyers du territoire à hauteur de 30 % du montant TTC de l'achat d'un panneau avec un plafond à 200 €.
- Seul le premier panneau est pris en charge. Sont exclus de l'aide financière les kits d'installation ou de fixation / les rallonges / les accessoires / les outils domotiques / batteries /les déclarations.

# Réglement



# Aide à l'achat d'un panneau photovoltaïque à installer soi-même

#### MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE:

L'aide sera versée en une seule fois, par foyer fiscal, à réception d'un dossier comprenant :

- la facture datant de l'année 2025 (facture du kit solaire comprenant la date d'achat, la marque, le modèle, la puissance);
- la copie de la pièce d'identité de l'acheteur (même nom que celui indiqué sur la facture);
- un RIB au même nom que celui figurant sur la facture ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- la copie de la déclaration CACSI Enedis ;
- trois photos de l'installation: une photo en vue rapprochée (entre 2 et 5 mètres), une photo en vue élargie du kit et une photo de la prise extérieure;
- le plan de masse avec la localisation des panneaux.

## **DURÉE DE L'OPÉRATION ET BUDGET PRÉVISIONNEL:**

L'enveloppe allouée à la politique d'aide à l'achat est de 25.000 €. Après évaluation de cette politique, le Conseil Communautaire se réserve le droit de la reconduire. Sont imputées sur cette enveloppe les aides à l'achat relevant de la politique Transition Ecologique de Cœur de Flandre agglo, à savoir :

- Récupérateurs d'eau
- Panneaux photovoltaïques prêt à brancher pour particuliers

Les dossiers seront traités et les aides versées selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours.

#### **PROCÉDURE**

Afin d'effectuer la demande d'aide financière, le bénéficiaire doit adresser un dossier de demande d'aide à l'achat d'un panneau photovoltaïque prêt à brancher dûment complété, daté et signé à Cœur de Flandre agglo :

- En ligne via le formulaire de demande sur le site de Cœur de Flandre agglo (à privilégier)
- A l'accueil aux jours et heures d'ouverture au public
- - Par envoi postal à l'adresse suivante :

Cœur de Flandre agglo 222 bis route de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck

• - ou par email :

environnement@ca-coeurdeflandre.fr

# Réglement



# Aide à l'achat d'un panneau photovoltaïque à installer soi-même

Cœur de Flandre agglo se réserve le droit de contrôler sur site la véracité de l'installation et le respect des prescriptions du présent document ayant permis de bénéficier de la subvention. En cas de contrôle, Cœur de Flandre agglo prendra contact avec le demandeur pour organiser un rendez-vous sur site.

Le refus de contrôle et d'accès à la propriété peut conduire au non-versement ou au remboursement de la subvention.

En cas de non-respect de la charte des bonnes pratiques, Coeur de Flandre agglo ne subventionnera pas l'installation.

Si l'une des pièces justificatives était manquante, le dossier sera considéré comme incomplet. Cœur de Flandre agglo se réserve le droit de réclamer les documents manquants. L'absence de réponse de la part du demandeur dans un délai de deux mois à réception de la demande de complément sera considérée comme un abandon de la demande d'aide financière. Après réception du dossier réputé complet, Cœur de Flandre agglo étudiera le dossier, et enverra un mail au bénéficiaire pour prononcer l'avis favorable d'attribution de l'aide financière. Le montant de l'aide sera ensuite versé par le trésor public sur le compte du bénéficiaire.

L'absence de réponse de Cœur de Flandre agglo dans un délai de deux mois après réception de la demande vaudra rejet de la demande L231-4 du code des relations entre le public et l'administration.

#### **DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES ET TRAITÉS**

En sa qualité de responsable de traitement des données personnelles, Cœur de Flandre agglo veille à se conformer à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

C'est pourquoi, les données personnelles collectées font l'objet de traitements par Cœur de Flandre agglo pour l'aide à l'achat de panneaux solaires photovoltaïques prêt à brancher.

Les informations personnelles ont été transmises lors du dépôt de la demande de subvention sur le site internet du service / par courrier / par mail.

Seules les données personnelles nécessaires au bon fonctionnement de traitements proposés sont collectées et utilisées. Il s'agit du respect des principes de proportionnalité, de finalité et de minimisation des données.

### ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 20 mai 2025.